

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AOUT 1862.

### **Rapport fait au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation du sieur Jean-Guillaume Ensich, propriétaire-cultivateur à Guirsch (Luxembourg).**

*(Voir le N° 184 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; D'HOOP, le Comte MAURICE DE ROBIANO et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Guillaume Ensich, propriétaire à Guirsch, province de Luxembourg, sollicite la naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Huttange (partie cédée du Luxembourg), le 5 juillet 1832, par conséquent à une époque où cette commune faisait partie de la Belgique; son père et son grand-père, nés, l'un et l'autre, dans la partie du Luxembourg restée belge, étaient Belges. A la vérité, le père du sieur Ensich a perdu sa qualité de Belge en 1848, en faisant la déclaration de vouloir devenir sujet grand-ducal.

Le pétitionnaire, fils d'un Belge resté Belge après le traité de 1839, avait donc cette qualité quoique né dans la partie cédée, et la perte de la qualité de Belge dans le chef de son père en 1848, n'a pu exercer aucune influence sur sa nationalité. Le sieur Jean-Guillaume Ensich a donc conservé la qualité de Belge. Telle est l'opinion émise par votre Commission de la Justice aux lumières de laquelle nous avons cru devoir recourir.

Nous ralliant à cette opinion, nous devons vous proposer de passer à l'ordre du jour sur la demande du sieur Ensich, attendu qu'il n'y a pas lieu de lui conférer, par la naturalisation, la qualité de Belge dont il est en possession.

*Le Président,*  
D'OMALIUS D'HALLOY.

*Le Rapporteur,*  
J. VAN SCHOOR.